



## RAPPEL

### Marche à suivre pour le renvoi des matches

1.

Les demandes de renvoi du week-end, pour cause de terrain impraticable, doivent être annoncées téléphoniquement à la Permanence-Clubs de l'ACVF,

**Tél. 079/441.37.53**

Le samedi de 07h30 à 15h00 pour les matches du samedi

Le dimanche matin de 07h30 à 10h00 au plus tard pour les matches du dimanche

Pour les matches en semaine, les annonces de renvoi sont faites au Secrétariat de l'ACVF, **tél. 021/641.04.30** au plus tard à 16h00 le jour du match.

2.

Aviser le club adverse par téléphone et prévoir si possible une nouvelle date.

3.

Aviser l'arbitre ou le trio par téléphone ou à défaut prendre toutes les dispositions pour atteindre l'arbitre avant son départ

Pour les renvois dus à des décisions de l'autorité communale en raison d'un terrain impraticable, le club doit en plus faire parvenir à l'ACVF une attestation écrite valable de la commune ou du propriétaire au plus tard le jour suivant (jour ouvrable) à minuit. A défaut, un forfait pourra être prononcé.

La Commission des Compétitions